

FAQ MANUFACTO

FAQ MANUFACTO 1/2

ÉTABLISSEMENTS ET ENSEIGNANTS

1. Qui peut candidater ?

Les établissements scolaires situés sur le territoire d'une des 19 académies et d'un département où le programme Manufacto est déployé (liste disponible pages 5-6). Une seule candidature (pour une classe du CM1 à la seconde) par établissement est autorisée.

2. Quand puis-je candidater ?

L'appel à candidatures est ouvert sur le [site de la Fondation d'entreprise Hermès](#) du 2 février au 15 mars 2026.

3. Mon établissement ne fait pas partie des académies partenaires ou des départements à ce jour éligibles, puis-je quand même candidater ?

Le déploiement actuel de Manufacto ne le permet malheureusement pas encore. Cependant, nous vous invitons à écrire à educationfondation@hermes.com afin de faire part de votre demande et de votre motivation. Nous espérons pouvoir très prochainement répondre positivement à votre demande.

4. Ma classe est porteuse d'un dispositif spécifique, puis-je candidater ?

Le programme Manufacto s'adresse à tous les publics scolaires. Les classes bénéficiant d'un dispositif spécifique (ULIS, SEGPA, UPE2A...) ou issues d'un IME (institut médico-éducatif) peuvent soumettre leurs candidatures. Elles seront étudiées selon les mêmes modalités que les autres classes.

5. Les classes en REP sont-elles prioritaires ?

Toutes les candidatures seront étudiées selon les mêmes modalités. Aucune classe n'est privilégiée ou prioritaire.

6. Dois-je candidater avec une équipe enseignante ?

Pour les écoles élémentaires, les candidatures peuvent être portées par un seul enseignant pour sa classe, avec le soutien du chef d'établissement.

Pour les collèges et les lycées, les candidatures doivent être faites en équipe (d'au moins trois enseignants), avec le soutien du chef d'établissement. L'équipe enseignante doit rester la même durant toute l'année scolaire. L'enseignant désigné comme référent du projet est celui qui dépose la candidature.

7. Puis-je à nouveau candidater si mon établissement a déjà participé à Manufacto ?

L'objectif est de faire bénéficier du dispositif le plus de classes et d'établissements possibles. Un établissement ayant déjà participé à Manufacto ne sera donc pas prioritaire pour y participer de nouveau. Nous vous encourageons à vous rapprocher de votre coordinateur territorial pour des recommandations de dispositifs de sensibilisation à l'artisanat.

FAQ MANUFACTO 2/2

8. Puis-je choisir l'objet qui sera réalisé et/ou le métier qui sera abordé si ma classe participe à Manufacto ?

Les objets sont attribués en fonction du niveau et de l'âge des élèves dans l'optique de représenter l'ensemble des métiers artisanaux figurant au programme (menuiserie, maroquinerie, sellerie-garnissage et plâtrerie). Les équipes pédagogiques ne peuvent choisir ni le métier ni l'objet qui sera réalisé. Cette répartition est assurée par la Fondation d'entreprise Hermès.

ARTISANS ET ASSISTANTS

1. Je suis artisan et j'exerce sur le territoire de l'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme ?

Si vous êtes maroquinier, menuisier, sellier-garnisseur ou plâtrier-stucateur, vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par mail à educationfondation@hermes.com.

2. Je suis étudiant ou jeune diplômé en design, beaux-arts ou arts appliqués dans l'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme en tant qu'assistant ?

Vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par mail à educationfondation@hermes.com.